



**GRENADE  
SUR GARONNE**

LA NATURE DANS NOTRE CULTURE

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

ARRETE FIXANT LE  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025  
AU GRADE DE : Adjoint technique Pal 1ère CL

Le Maire (Le Président).

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la Loi n°82-623 du 22 juillet 1982,  
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 79 et 80,  
Vu les lignes directrices de gestion adoptées le 18/12/2020

**ARRETE :**

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
CAYREL Cyril.	Adjoint technique Pal 2 <sup>ème</sup> CL	..... / ..... / .....
.....	.....	..... / ..... / .....
.....	.....	..... / ..... / .....
.....	.....	..... / ..... / .....

**Article 2 :** Le Maire (Le Président) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRENADE S/GARONNE.,

Le 31/03/2025

Signature et cachet

LA NATURE DANS NOTRE CULTURE

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

ARRETE FIXANT LE  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2025  
AU GRADE DE : Adjoint d'animation Pal 2ème CL

Le Maire (Le Président),

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la Loi n°82-623 du 22 juillet 1982,  
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 79 et 80,  
Vu les lignes directrices de gestion adoptées le 18/12/2020

### ARRETE :

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

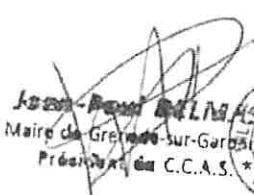
NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
JEAN Franck	Adjoint d'animation	04/06/2024
.....	.....	..... / ..... / .....
.....	.....	..... / ..... / .....

**Article 2 :** Le Maire (Le Président) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRENADE S/GARONNE.,

Le 31/03/2025

Signature et cachet

  
Jean-Baptiste Balmis  
Maire de Grenade-sur-Garonne  
Président du C.C.A.S.  
